

RESULTAT GREVE DU 27 JANVIER 2022



Taux de la DDFIP	13,25%
Taux national	9,67 %
Catégorie C	22,00 %
Catégorie B	13,09 %
Catégorie A	8,47 %
Catégorie A+	2,00 %

Direction	7,59 %
SIP-SIE-CDIF	17,65 %
SIE-SIP/SIE-PRS	25,42 %
Trésoreries	7,03 %
Brigades, BCR,PCE,PCRP	16,67 %
SPF	16,67 %

NÉGOCIATION SUR LE TÉLÉTRAVAIL : TOP DÉPART



Lors de la présentation de l'accord-cadre sur le télétravail, validé par l'ensemble des fédérations de fonctionnaires, le Secrétariat Général du ministère de l'économie, des finances et de la relance a proposé un cycle de négociations à Bercy.

FO Finances en a d'autant plus validé le principe, que les retours de la mise en place dans les directions démontraient une hétérogénéité des situations, pas uniquement du fait des particularités inhérentes à l'exercice de leurs missions.

Cette négociation est la première au niveau ministériel, depuis la publication de l'ordonnance sur la négociation collective publiée le 17 février 2021.

Avant de s'engager dans la négociation proprement dite, l'ordonnance offre la possibilité d'élaborer un projet d'accord sur la méthode et le contenu des thèmes à intégrer.

Un groupe de travail s'est tenu en novembre, suivi d'échanges pour permettre aux fédérations d'apporter leurs amendements.

Un projet d'accord sur la méthode a été soumis à la signature des fédérations fin 2021.

FO Finances a pris la décision d'apposer sa signature, ses principaux amendements ayant été intégrés dans le document. La négociation peut donc s'engager et doit se dérouler tout au long du premier trimestre 2022.



Il faut rappeler qu'un accord au niveau ministériel ne peut que préciser les termes ou améliorer l'économie générale de l'accord validé au niveau fonction publique.

POINT RESTAURATION COLLECTIVE

Un groupe de travail s'est tenu en décembre 2021 pour faire un point sur l'état des lieux de la restauration, en particulier dans le cadre de la réforme de l'action sociale ministérielle. La restauration est le 1er poste de dépenses de l'action sociale et la crise sanitaire a eu des répercussions notables sur ce secteur notamment en termes de baisse du nombre de convives. Pour autant, celui-ci a su s'adapter à la demande des agents. Les habitudes de restauration ont subi une évolution accélérée du fait du télétravail.

Sans occulter le travail des équipes en charge de la restauration à la sous-direction des politiques sociales, **FO Finances** a dénoncé le manque de communication, notamment celle sur Alizé.

Point sur le nombre de restaurants

Au 31 décembre 2020, 4 242 399 repas servis (- 45 % par rapport à 2019) par 246 restaurants financiers, 75 restaurants inter-administratifs et 440 restaurants conventionnés.

Point sur les fermetures

4 restaurants financiers ont fermé en 2021 (6 en 2020), soit suite au départ en retraite d'un Berkani, soit une faible fréquentation, soit la dénonciation du contrat. 400 000€ ont été versés à 17 restaurants en difficulté. Moins de 50 rationnaire/jour en moyenne pour 131 des restaurants financiers dont 77 n'ont tout au plus que 25 convives/jour en moyenne. De ce constat, les directions prennent les décisions qui s'imposent pour elles sans échanger avec les représentants syndicaux !!

Pour **FO Finances**, il existe des solutions pour éviter les fermetures qui sont énumérées dans les fiches présentées et les CDAS sont le lieu privilégié de leur recherche. Malheureusement, le dialogue social reste déficient en dépit des recommandations des notes, fiches et circulaires. Les fermetures de restaurants sont simplement entérinées en CDAS, sans réelle discussion.

Point sur les titres restaurant

En l'absence de toute solution possible de restauration collective, les agents peuvent bénéficier de titres-restaurant (18 titres-restaurant/mois pour un agent à temps plein). Des titres restaurants ont été attribués à 30125 agents en 2020 (sur 33086 éligibles), soit 24,60% des effectif. Ils ont pu être occasionnels en cas de fermeture du restaurant durant les vacances scolaires (4 %), une fin de conventionnement (9%), un déménagement du service(6%), une solution de restauration trop éloignée (9%), fermeture de restaurant pour travaux (8%), et pour cause de fermeture définitive (31%). Les 29% restants ont bénéficié de titres restaurant pendant la crise sanitaire du fait de la fermeture provisoire du restaurant ou parce que le restaurant refusait d'accueillir les extérieurs "Finances".

FO Finances revendique une revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant, bloquée depuis de nombreuses années à 6€